



S.D.P.M.  
**S.D.P.M.**

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1<sup>er</sup> SYNDICAT PROFESSIONNEL ET INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE  
40 DELEGATIONS – 150 SECTIONS LOCALES  
REVUE NATIONALE TIRAGE A 15 000 EX.

Le 28 mars 2012.

**OBSERVATIONS DU SDPM  
SUR LA CCPM DU 28 MARIS 2012**

**ON SE FOUT DE NOUS !!**

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'obligation prochaine (si elle est entérinée par le CSFPT et qu'un décret est publié) faite aux communes de verser l'indemnité spéciale de fonction au taux minimal de 20% cette mesure reste à relativiser pour les raisons suivantes :

- **90% de la catégorie percevait déjà l'ISF au taux de 18% ou 20%**  
Cette avancée reste donc intimiste.

- **5% supplémentaires seront attribués sur la manière de servir.**

Il est absolument inadmissible que la CCPM et les fédérations généralistes aient adopté une mesure selon laquelle une part de l'ISF serait attribuée selon la manière de servir. L'ISF ne doit pas servir à terme de PFR ou être une PFR déguisée. Pour la manière de servir il existait déjà l'IAT. Les fédérations généralistes si elles écoutaient un tant soit peu les syndicats professionnels, auraient compris la supercherie. L'ISF doit rester en fonction des sujétions. Le SDPM saisira donc très certainement le conseil d'état à ce sujet dès que la mesure sera publiée.

- **Rien pour la catégorie B.**

- **Les grands gagnants sont (encore une fois) la catégorie A qui avait pourtant été grassement servie dès le départ :**

- **Suppression du seuil de 40 agents pour le transformer en seuil de 20 agents ou pour les communes de plus de 20 000 habitants réels ou saisonniers**

Ainsi, certains directeurs nommés illégalement pourront être régularisés. A noter que certains sont des dirigeants de certains de ces syndicats siégeant à la CCPM.

- création d'un grade de super directeur avec indice portée à 801 !

**CONCLUSIONS**

**On s'est encore foutu de nous avec la bénédiction des fédérations généralistes !**

90 % de la catégorie C ne verra aucun changement sur son bulletin de salaire et 100% de la catégorie B sera dans le même cas.

**La réalité c'est qu'une fois encore la catégorie A aura prêché pour sa paroisse et aura jeté quelques miettes à la catégorie C pour lui faire plaisir.**

**Mes amis, jusqu'à quand allons nous accepter cela ?**



WWW.SDPM.NET